



Réf. Farde e-Assemblées : 2384114

N° OJ : 18

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/02/2021

**Objet :** Cellule Stationnement- Accords de réciprocité en matière de reconnaissance des cartes de type "riverain" entre la Ville de Bruxelles et la commune de Jette.

Le Conseil communal,

Considérant la particularité de certains tronçons de rues se trouvant à la frontière entre la Ville de Bruxelles et la commune de Jette;

Considérant qu'il est urgent qu'un accord de réciprocité relatif au stationnement sur la voie publique pour les riverains de ces rues soit adopté ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Décide :

Article unique : L'accord de réciprocité entre la commune de Jette (mailles Florair et De Heyn) et la Ville de Bruxelles, tel que repris dans le document annexé à cet arrêté, est adopté.

Annexes :

[Liste des rues Florair FR-NL \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Liste des rues DE HEYN FR-NL \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)